



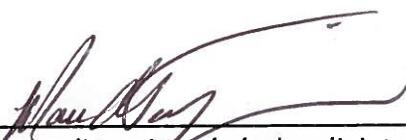
AVIS PUBLIC

Je soussignée, directrice générale adjointe/greffière de la Municipalité de Gallichan, donne avis à tous les citoyens concernés qu'à la session ordinaire du conseil qui aura lieu le jeudi 8 août 2024 à 19 h 00 au bureau municipal de Gallichan au 168, chemin de Gallichan, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété au 837, chemin Lirette à Gallichan, lot 5 519 936, sous réserve d'opposition de la part des citoyens qui peuvent émettre leurs avis jusqu'au 20 août 2024.

La demande présentée a pour but d'accepter le plan de projet de lotissement d'un terrain non desservi, pour le diviser en deux et en vendre une des parties, malgré la largeur minimale de 50 mètres qui n'est pas respectée. Un des terrains ne fait que 47,67 mètres, et l'autre 25,87 mètres, dû à la forme triangulaire;

Les personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors ladite session du 8 août 2024.

Donné à Gallichan ce sixième jour du mois d'août 2024.


Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière, de la municipalité de Gallichan, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6 août 2024, entre dix et dix-huit heures.


Maude Touzin, directrice générale adjointe/greffière